

**Étude de faisabilité pour la rénovation de la  
Tour Lacassagne dans une démarche de  
développement durable.**



**Maître d'ouvrage : Mairie de Boé  
Juin 2015**

## Sommaire

1. Introduction.....	3
1.1. Présentation générale de l'opération.....	3
1.2. Rappel du projet.....	3
1.3. Description de la mission.....	4
1.4. Parties prenantes .....	4
2. Protection du bâtiment et subventions.....	5
2.1. Protection du bâtiment.....	5
2.2. Subventions de restauration.....	6
3. Scénarios d'aménagements.....	7
3.1. Évaluation des propositions.....	7
3.2. Contextualisation des propositions à la ville de Boé.....	8
3.3. Définition des espaces nécessaires aux activités.....	9
3.4. Description fonctionnelle des besoins et organisation des espaces.....	11
4. Planification et coûts.....	14
4.1. Planification.....	14
4.2. Coûts.....	14
5. Contraintes et exigences opérationnelles spécifiques.....	15
5.1. Analyse du site.....	15
5.2. Un établissement recevant du public (ERP).....	16
5.3. Intégration au Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).....	17
6. Le développement durable comme outil de pilotage du projet.....	18
6.1. Mise en valeur du patrimoine local.....	18
6.2. Protection de l'environnement.....	19
6.2.1. L'importance de la trame verte et bleue.....	20
6.2.2. Le contrat Natura 2000.....	21
6.3. Proximité et participation.....	22
6.3.1. La gouvernance.....	22
6.3.1. Implication des citoyens.....	22
6.4. Pédagogie.....	24
7. Conclusion.....	25
Bibliographie et sitographie.....	26
Annexe 1 .....	27
Annexe 2.....	28
Annexe 3.....	29
Annexe 4 .....	30

# **1. Introduction**

## **1.1. Présentation générale de l'opération**

La Mairie de Boé a fait l'acquisition de la Tour Lacassagne en 2001, cette ancienne tour de guet se trouve à proximité de Boé village, face à la Garonne, à quelques dizaines de mètres de la route et d'un lotissement pavillonnaire. Le site d'une superficie de 1,2 ha, s'étend sur les parcelles n°201, n°5 et n°7 du cadastre de Boé. La Mairie souhaite engager des travaux de rénovation du bâtiment et de réhabilitation des lieux. Pour cela, elle veut réfléchir en amont aux utilisations futures du bâtiment afin de réaliser des travaux adaptés. En complément, la Mairie souhaite protéger la Tour Lacassagne en demandant son inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

## **1.2. Rappel du projet**

L'avant – projet réalisé a été présenté au bureau municipal qui a accepté l'idée générale du projet et a apprécié les diverses propositions faites. Il a été évoqué dans l'avant-projet, le potentiel d'attraction du site de la Tour Lacassagne au niveau touristique ou pédagogique en lien avec la Garonne et son environnement qui en font un lieu remarquable qu'il faut valoriser.

Dans cette partie « diagnostic » avait été analysées des expériences comparables menées dans différents lieux touristiques et patrimoniaux. Cette pratique s'appelle le benchmarking et consiste à étudier des expériences similaires qui ont fonctionné. Ce diagnostic a débouché sur une liste détaillée de propositions concernant la réhabilitation et les usages futurs de la Tour Lacassagne après rénovation.

L'étude de faisabilité a quant à elle pour but de permettre à la Mairie de valider des choix dans l'optique de faire avancer le projet et de rentrer dans une phase de programmation. Celle-ci est essentielle pour les architectes, paysagistes et autres corps de métiers pour aménager le site de la Tour Lacassagne comme le désire la Mairie de Boé.

L'étude de faisabilité doit être un outil d'aide à la décision pour les élus en leur permettant d'évaluer les besoins du projet, les scénarios possibles, les différents temps du projet et le coût financier pour arriver à choisir le ou les scénarios les plus adaptés.

Ainsi, l'étude de faisabilité porte sa réflexion sur la définition et la hiérarchisation des axes de valorisation en les adaptant à la ville de Boé dans le but d'affiner les propositions faites auparavant en lien avec les enjeux.

### **Les enjeux sont les suivants :**

- Économiques : développement de l'offre touristique, participation à l'économie locale.
- Culturels : mise en valeur du patrimoine et de l'environnement, reconnaissance du fleuve Garonne
- Sociaux : mobiliser les différents acteurs et les populations sur un territoire donné autour d'un projet en favorisant la cohésion sociale
- Aménagement du territoire : articuler le projet à différentes échelles en cohérence avec d'autres projet et d'autres espaces.

Ces enjeux englobent les trois piliers du développement durable : environnemental, social et économique.

### **1.3. Description de la mission**

A partir de l'avant-projet réalisé par un groupe d'étudiants de l'ESPE, il est nécessaire de s'engager dans une programmation des travaux de conception pour cela, il faut étudier les conditions de rénovation et de réhabilitation de la Tour Lacassagne en prenant en compte son environnement proche. Ainsi, il est important de réaliser une étude de faisabilité, c'est à dire, de décrire les besoins précis et les scénarios possibles toujours en lien avec les propositions faites précédemment et en les adaptant à la ville de Boé, pour que la Mairie puisse arrêter les choix de réalisation du projet et prenne les bonne décisions.

### **1.4. Parties prenantes**

Certaines parties prenantes ont déjà était recensées dans l'avant-projet et sont toujours présentes dans le projet, aussi à ce stade, d'autres parties prenantes sont à prendre en compte. Leurs rôles sont importants car il est essentiel dans ce type de projet de s'entourer d'un réseau solide à l'échelle du territoire concerné. Les parties prenantes sont importantes car elles permettent un pilotage du projet plus objectif avec l'avis de personnes extérieures. Pour arriver à réaliser une bonne cartographie des acteurs, il faut faire un état des lieux des acteurs, afin de les identifier et ainsi établir le périmètre politique, technique et social du projet.

Le nombre d'acteurs important et diversifié, concernant le projet de la Tour Lacassagne pourrait permettre de créer dans un premier temps un comité de pilotage et d'aller dans un deuxième temps vers la création d'un comité scientifique qui permettrait d'apporter son expertise à l'offre de médiation proposée. Voir le tableau en **Annexe 1**.

## **2. Protection du bâtiment et subventions**

### **2.1. Protection du bâtiment**

La Mairie de Boé, propriétaire de la Tour Lacassagne souhaite protéger ce bâtiment car il a un intérêt patrimonial et historique indéniable. Les tours de guet sont de nos jours rares en bord de Garonne. Pour cela, elle a sollicité l'aide du STAP 47 qui est le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-Et-Garonne, afin d'étudier la faisabilité d'une demande d'inscription à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques dans un premier temps et d'un possible classement dans un second temps. Pour constituer un dossier solide montrant l'intérêt patrimonial du bâti, différentes études ont été réalisées par le bureau d'investigations archéologiques Hadès : une étude dendrologique, une étude historique et une étude architecturale.

Après avoir rencontré l'ingénieur du patrimoine de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Lot-et-Garonne et lui avoir communiqué la demande et les informations dont la Mairie disposait, il semblerait qu'il n'y ait pas de frein à l'éventualité d'une protection au titre des monuments historiques.

En effet, tous les éléments récoltés semblent être présents pour instruire un dossier de recensement. Pour entamer cette procédure, la demande doit être formulée par Monsieur le Maire à l'appui de son conseil municipal et ce directement au directeur régional de la DRAC de la région Aquitaine. Une délégation permanente se prononcera tout d'abord sur la recevabilité de la demande. Dans un second temps, la commission régionale du patrimoine et des sites proposera ou non la protection. La décision finale reviendra au préfet de région. Si, à l'issue de la procédure, un avis favorable est émis, un «périmètre de protection adapté» devra être établi en concertation entre la Mairie et la DRAC afin de limiter le périmètre de la servitude et de l'adapter au contexte urbain et paysager qui entoure le bâtiment.

Rappel pour l'inscription de la tour :

1. Demande écrite du Maire aux services de la DRAC
2. Instruction du dossier ( environ 2 ans\*, plus rapide si les éléments d'étude sont fournis )
3. Inscription à l'inventaire supplémentaire dans un premier temps
4. Demande de subventions
5. Restauration de la Tour

\* Le délai est donc une véritable contrainte pour le projet puisque cela peut le bloquer sur quasiment la moitié du mandat.

## **2.2. Subventions de restauration**

### **Conseil Départemental :**

Dans le cas de travaux de conservation, de restauration et d'accessibilité sur un patrimoine protégé au titre des monuments historiques, différentes subventions peuvent être attribuées pour accompagner le propriétaire public.

Ainsi le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, à condition de remplir certains critères, attribue des aides à la collectivité :

Patrimoine inscrit au titre des monuments historiques : l'aide peut aller jusqu'à 30% du montant HT des travaux sur des dépenses éligibles plafonnées à 140 000 € HT par an, par monument inscrit. L'aide est plafonnée à 42 000 €

Patrimoine classé au titre des monuments historiques : l'aide peut aller jusqu'à 35% du montant HT des travaux sur des dépenses éligibles plafonnées à 400 000 € HT par monument classé. L'aide est plafonnée à 140 000 €

Dans le cas d'un patrimoine non protégé public, l'aide peut aller jusqu'à 40% du montant HT des travaux sur des dépenses éligibles plafonnées à 100 000 € HT par période de trois ans par opération, pour des travaux supérieurs à 10 000 € HT. L'aide est alors plafonnée à 40 000 € HT.

### **Fondation du Patrimoine de France :**

La Fondation du Patrimoine de France a pour but d'œuvrer pour la sauvegarde et la valorisation de nombreux bâtiments historiques en France. Pour cela, elle met en place des actions qui visent à récolter de l'argent que ce soit auprès des particuliers ou des entreprises privées. Ainsi, la mobilisation des entreprises se fait sous la forme de mécénat (mécénat d'entreprise) tandis que les particuliers peuvent, quant à eux, donner de l'argent directement via le site de la fondation et bénéficier d'une déduction fiscale (mécénat populaire). Ces dons en ligne, peuvent être affectés à un projet précis sous la forme d'un financement participatif pour la rénovation d'un bâtiment. Enfin, la fondation attribue des subventions sur ses fonds propres aux collectivités qui parviennent à susciter un engouement exemplaire autour de leur projet. Pour y arriver, il faut contacter la fondation pour enregistrer le projet sur son site internet.

### 3. Scénarios d'aménagements

#### 3.1. Évaluation des propositions

Il s'agit ici d'évaluer la pertinence des principales propositions vis-à-vis de leur implantation dans la Tour Lacassagne en prenant en compte le contexte géo-historique de Boé.

Propositions	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<i>Circuit de randonnée</i> <i>Parcours d'interprétation</i>	- Facilité d'implantation - Coût	- Lien avec l'histoire de la Tour Lacassagne	- Association de randonnée à Boé - Sentier de randonnée du CDT 47	- Crues, zones inondables - Dégradations possibles
<i>Éco-musée</i> <i>Musée</i>	- Dynamisme - Participations des habitants - Mémoire du patrimoine	- Collection à trouver ou élaborer - Renouveaulement - Investissement	- La Mairie possède déjà des objets - Les habitants sauvegardent une partie du patrimoine (photos, textes...)	- Pérennité
<i>Maison du fleuve</i> <i>"Maison de Garonne"</i>	- Proximité avec la Garonne - Attrait pour les scolaires - Possibilités d'observation	- Ressources documentaire - Actualisation - Renouveaulement	- Documentations des villageois - Financements plus larges	- Durée dans le temps
<i>Centre d'interprétation</i> <i>Observatoire</i>	- Pas de collection à trouver - Sensibilisation - Mise en valeur d'un patrimoine historique et naturel - Complémentarité avec une maison du fleuve	- Investissement - Médiations et animations à développer	- Milieu naturel, proximité avec la Garonne et le village - Financements plus larges	- Concurrence
<i>Salle d'exposition</i>	- Simple à mettre en place - Facilement modulable	- Espace à optimiser - Expositions à trouver ou fabriquer - Renouveaulement	- Espace disponible au rez-de-chaussée ou dans les étages	- Ne pas trouver d'exposition
<i>Point d'accueil</i> <i>complément de l'Office du Tourisme de Boé</i>	- Simple à mettre en place avec l'appui de l'Office de Tourisme	- Visibilité par rapport à l'Office de Tourisme	- Espace disponible	- Saisonnalité
<i>Maison Éco-citoyenne</i>	- Novateur - Pas d'équivalent dans le Lot et Garonne	- Taille des locaux - Lien avec l'histoire de la Tour et la Garonne - Investissement	- Financements possibles	- Mobilisation des acteurs locaux
<i>Lieu de réception</i> <i>Pique-nique, aire de jeux</i>	- Cadre naturel - Espace extérieur	- Espaces restreints à l'intérieur - Salle déjà existante à Boé	- Proximité avec la Mairie et le village - Circuit de randonnée	- Visibilité du lieu par rapport aux autres lieux disponibles

En complément on peut prioriser les propositions par ordre de faisabilité, en les classant des solutions les plus simples à mettre en place aux plus complexes :

**1** - Circuit de randonnée, parcours d'interprétation. Une Maison du fleuve. Une salle d'exposition. Un point d'accueil en complément de l'Office du Tourisme de Boé.

**2** - Un centre d'interprétation. Un observatoire de la faune et de la flore. Une Maison écocitoyenne.

**3** - Un écomusée. Musée.

## **3.2. Contextualisation des propositions à la ville de Boé**

Pour que ces propositions fonctionnent dans la Tour Lacassagne et sur la commune de Boé, il faut réfléchir à la manière de les adapter à leur cadre. Il faut donc prendre en compte les particularités qui entourent cet espace et la ville de Boé.

Pour contextualiser au mieux les scénarios à leur environnement d'accueil, il faut projeter chaque scénario en répondant aux questions suivantes :

Quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? dite la méthode QQQQCP.

### **Quoi ?**

- Une maison du fleuve : " La Maison de Garonne". Le centre d'interprétation de la Garonne Agenaise.

### **Qui ?**

- La Mairie de Boé, le tissu associatif local, les différentes partie prenantes, les citoyens

### **Où ?**

- A Boé, à l'intérieur et en périphérie de la Tour Lacassagne proche de la Garonne.

### **Quand ?**

- Ouverture saisonnière, permanente, ponctuellement en fonction de la demande ou des activités et des manifestations proposées.

### **Comment ?**

- Par la mise en place d'ateliers pédagogiques, d'expositions, de projections et la mise à disposition de documentations, de ressources et d'informations.
- Grâce à la volonté de la Mairie de faire partager une expérience unique dans un lieu remarquable, avec l'aide des associations et des intervenants locaux.
- En aménageant un rez-de-chaussée avec plusieurs salles pour l'accueil des différentes catégories de visiteurs et différents usages, en permettant aux visiteurs d'accéder aux étages

de la tour et en mettant à disposition les outils nécessaires à la connaissance.

### **Pourquoi ?**

- Pour créer un espace de partage autour de la Garonne, principalement destiné aux habitants de la ville de Boé, de l'Agglomération d'Agen mais aussi aux touristes, scolaires et différents acteurs du territoire.
- Pour développer l'identité du village autour d'un lieu fédérateur.
- Pour dynamiser le tissu associatif et la cohésion sociale locale.
- Pour favoriser le développement de la médiation autour de la Garonne, en lien avec des structures similaires sur le tracé du fleuve.
- Pour créer une articulation avec les structures existantes sur la commune de Boé : office de tourisme, médiathèque, centre de loisirs, écoles.
- Pour mettre en lien le patrimoine de la ville : église, châteaux, maisons fortes, la tour.
- Pour développer le tourisme et l'activité économique locale.

Voir le schéma en **Annexe 2**.

### **3.3. Définition des espaces nécessaires aux activités**

#### A l'intérieur de la Tour Lacassagne :

- Accueil pour le public.
- Espace d'exposition.
- Espace de médiation autour de la Garonne, du patrimoine et de l'environnement.
- Un observatoire de la faune et de la flore, du paysage de la Garonne.
- Un espace de travail qui puisse servir de salle de repos ou de salle à manger.
- Des sanitaires, un lieu de rangement ou de stockage, un local technique (chaufferie...).

#### **Explications :**

L'accueil au rez-de-chaussée de la Tour Lacassagne est le point central depuis lequel s'articulent les autres espaces de la Tour. L'accès aux différents espaces se fait par les portes et l'accès aux étages par les escaliers (en ce qui concerne un possible ascenseur, une demande de dérogation doit être envisagée car si nous sommes ici en présence d'un établissement recevant du public soumis à la législation sur l'accessibilité, l'installation d'un ascenseur semble compliqué). Aussi, il faut être fixé sur le nombre de personnes maximum pouvant monter en même temps sur les étages et ce qu'impose la réglementation en terme d'issues de secours. En complément, au rez-de-chaussée, un

espace de médiation qui s'apparente à un espace ressources ( informatique et documentaire ) permettra de se documenter en libre service.

Dans un premier temps il serait intéressant d'installer au rez-de-chaussée des expositions et des ressources en libre service. Une salle de réunion et de projection à disposition pour la Mairie, les associations, collectivité, séminaire d'entreprise viendrait en complément.

A l'étage la mise en place d'un espace pour réaliser des ateliers pour les plus jeunes et les scolaires ainsi qu'un observatoire de la faune et du paysage permettront de développer une véritable démarche d'investigation scientifique autour de l'écosystème du fleuve.

### **Identification des espaces :**

Lieu	Usages / Activités	Occupants / Utilisateurs
Rez-de-chaussée	Accueil du public	Tout public
Rez-de-chaussée	Expositions	Tout public
Rez-de-chaussée	Ressources	Tout public
Rez-de-chaussée	Réunions / Projections	Personnel de Mairie, Élus, Associations, Entreprises
Rez-de-chaussée	Bureau / Salle réservée	Personnel, élus
Rez-de-chaussée	Sanitaires	Tout public
Rez-de-chaussée	Stockage / Chauffage	Personnel de la Mairie, personnel habilité
1er ou 2ème Étage	Ateliers	Touristes, visiteurs, scolaires, avec les associations, animateurs
2ème Étage	Observation de la faune et du paysage	Touristes, visiteurs, scolaires, les associations et animateurs

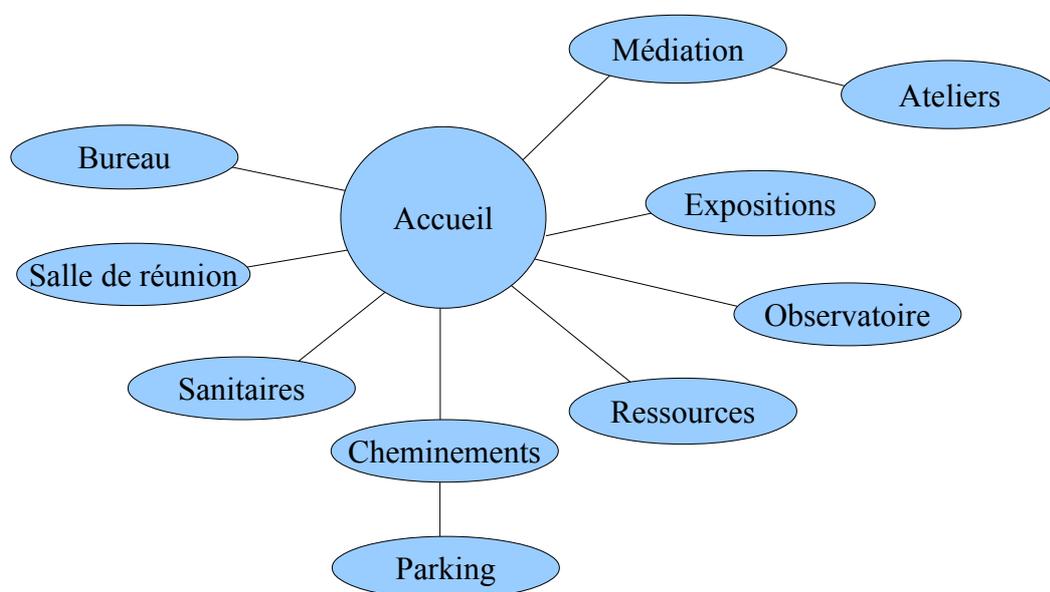
### **Définition des surfaces :**

A partir des plans de la Tour Lacassagne et des espaces identifiés pour ses différents usages voici un bilan des surfaces à l'intérieur :

Espaces	Surfaces
Accueil (salle principale)	60,5 m <sup>2</sup>
Bureau	20,5 m <sup>2</sup>
Salle de Réunion	22 m <sup>2</sup>
Stockage / Sanitaires	11 m <sup>2</sup>
Premier étage	56 m <sup>2</sup>
Deuxième étage	59 m <sup>2</sup>
Annexe utilisable	39 m <sup>2</sup>

**A l'extérieur de la Tour Lacassagne :**

- Parking et cheminement pour accéder à l'entrée de la Tour
- Un lieu abrité en cas de fermeture de la Tour
- Un point de départ, d'arrivée ou de passage en cas de sentier de randonnée à proximité
- Un ou des panneau d'accueil et de présentation
- Les traces de crues par rapport à la Tour
- Une buvette pour la saison estivale
- Rampes d'accès pour les publics limités
- Aire de pique nique (tables à disposition)

**Schéma fonctionnel de la Tour Lacassagne :****3.4. Description fonctionnelle des besoins et organisation des espaces**

Les besoins se classent en différentes catégories liées aux activités et aux usages de la Tour Lacassagne et par conséquent aux usagers et aux différents utilisateurs du lieu. Il faut mettre l'utilisation de ce lieu en lien avec les objectifs visés et définir les outils puis les ressources matérielles nécessaire pour atteindre ces objectifs. Des besoins matériels plus précis seront à définir par la suite en fonction des choix retenus mais dans un premier temps il faudra raccorder le bâtiment au réseau électrique, au réseau d'eau et de téléphone et prévoir de raccorder la Tour à la voirie existante en prévision de l'accueil des visiteurs.

**Tableaux des usages en lien avec les objectifs :**

Usages	Objectifs	Usagers et utilisateurs	Outils	Ressources matérielles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir</li> <li>- Partager des connaissances</li> <li>- Interpréter le patrimoine</li> <li>- Observer la nature</li> <li>- Informer</li> <li>- Sensibiliser</li> <li>- Divertir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Historiques</li> <li>- Médiation</li> <li>- Scientifiques</li> <li>- Pédagogiques</li> <li>- Loisir</li> <li>- Récréatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boédiens</li> <li>- Touristes, visiteurs</li> <li>- Scolaires</li> <li>- Élus</li> <li>- Personnel de Mairie</li> <li>- Publics limités</li> <li>- Universitaires</li> <li>- Formateurs</li> <li>- Associations</li> <li>- Animateur / Médiateur</li> <li>- Artistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expositions</li> <li>- Projections</li> <li>- Ressources documentaires</li> <li>- Supports de communication</li> <li>- Animations</li> <li>- Ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Films</li> <li>- Diaporamas</li> <li>- Livres</li> <li>- Projecteurs</li> <li>- Ordinateurs</li> </ul>

**Principe de fonctionnement de l'équipement :**

Mode de fonctionnement	Avantages	Inconvénients
<b>Associatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favorise la cohésion autour du projet</li> <li>- Souplesse de fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilité</li> <li>- Crédibilité</li> <li>- Pérennité</li> </ul>
<b>Gestion en régie (gestion par la Mairie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de la collectivité locale sur l'activité</li> <li>- Garantie de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- «Lenteur» administrative qui peut être incompatible avec le fonctionnement journalier de la structure.</li> <li>- Manque de souplesse notamment dans l'embauche du personnel et l'engagement des dépenses liées à l'activité (obligation de passer des marchés publics)</li> </ul>
<b>Établissement Public de Coopération Culturel (création d'un EPIC*)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie de gestion et de fonctionnement</li> <li>- Financement propre</li> <li>- Salariés de droit privé</li> </ul>	

\*EPIC : Établissement Public à caractère d'Industriel et Commercial, Gestion d'une activité de service public par une personne morale de droit public.

En conclusion :

- Il est possible de créer une association spécifique pour la gestion de la Tour (exemple: « Les amis de la Tour »), cela se fait sur d'autres sites et fonctionne ; il serait aussi possible de désigner une association ou plusieurs associations déjà existantes pour la gestion de la Tour et des activités, mais qu'elle serait leur légitimité ?

La proposition de gestion associative semble atteindre rapidement ses limites, puisqu'il est parfois compliqué d'inscrire la gestion associative dans la durée. Cela ne pourra fonctionner qu'à condition d'avoir de nombreux bénévoles et il faudra alors établir une charte entre la ou les association(s) gestionnaire(s) et la Mairie.

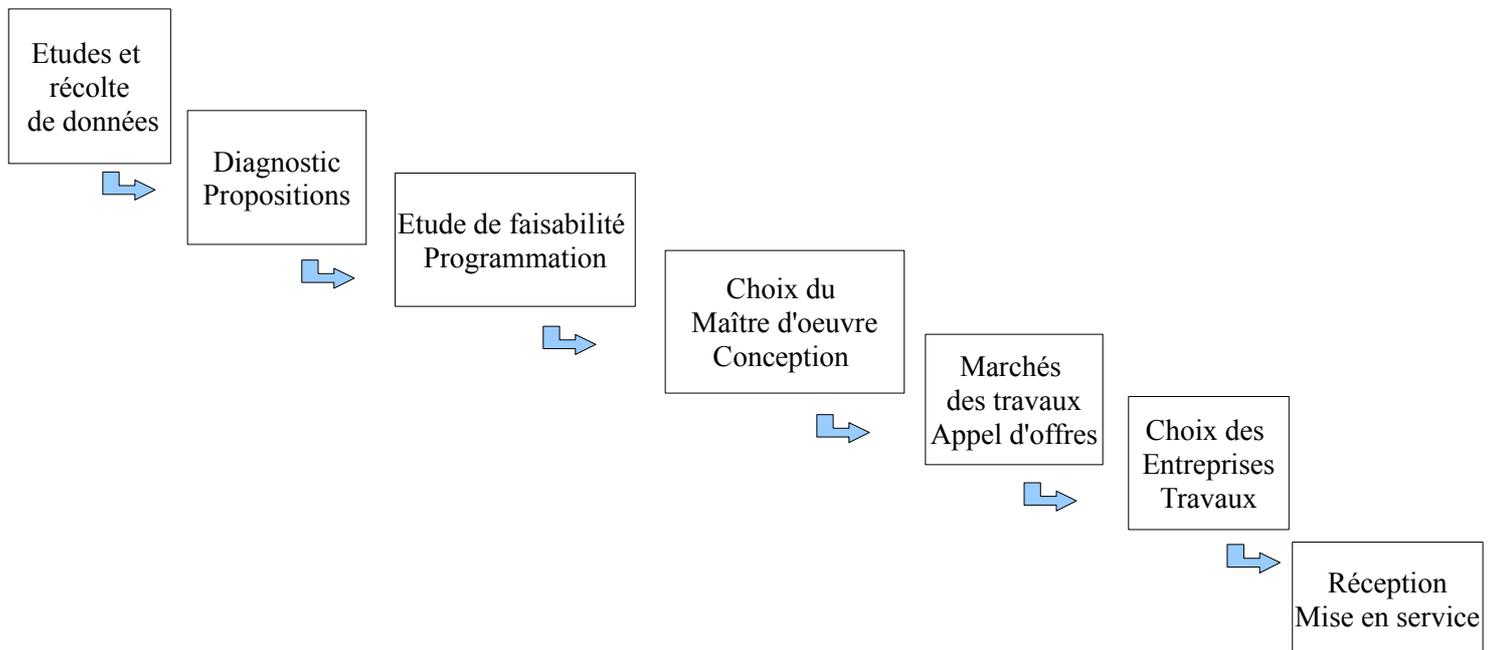
- La gestion directe par la Mairie suppose d'investir dans le recrutement d'un personnel qualifié pour une durée plus ou moins longue en fonction de périodicité d'ouverture. Mais cette solution semble plus stable que la gestion associative, à défaut d'être moins souple.

- La création d'un EPIC en co-gestion avec l'agglomération, qui gère maintenant l'office de tourisme pourrait être aussi une solution adaptée, avec, pourquoi pas, le détachement d'un salarié pour les périodes d'ouverture.

Les périodes d'ouvertures de la structure dépendront aussi du fonctionnement et de la gestion sélectionnée et pourront être périodiques, saisonnières, ponctuelles ou annuelles. Il faudra choisir entre ces possibilités, en prenant en compte, qu'en fonction du choix retenu, un recrutement sera nécessaire pour une période plus ou moins longue.

## 4. Planification et coûts

### 4.1. Planification



Le choix du maître d'œuvre et la conception du projet final ne pourront se faire qu'une fois le recensement au monument historique effectué et l'avis sur l'inscription ou le classement du bâtiment donné par les services de l'état. C'est le principale frein au début des travaux, duquel dépendent les délais du projet.

### 4.2. Coûts

Il faut calculer le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, pour cela il faut prendre en compte les différents coûts liés aux travaux :

- La surface du projet
- Les coûts unitaires moyens au mètre carré de la surface des locaux en fonction de leurs usages et de leurs spécificités
- Le coût des voiries et des réseaux divers
- Le coût des travaux d'aménagement des espaces extérieurs : aménagements paysagers, mise en lien avec la voie publique.

Il faut aussi, pour calculer le montant de l'enveloppe prévisionnelle, ajouter au coût des travaux le coût de la Maîtrise d'œuvre publique (MOP). Une enveloppe complémentaire devra être prévue pour la création de la médiation qui viendra en complément des travaux de rénovation, une fois qu'ils seront terminés. Il est préférable de prévoir cette seconde enveloppe le plus tôt possible pour se laisser la liberté d'organiser et de prévoir une médiation adaptée au site.

Le financement se fera par la Mairie et complété par les aides du Conseil Départemental pour la conservation et la restauration du patrimoine protégé ou non.

Trois postes principaux constituent le fonctionnement du site.

**Tableau des recettes et des dépenses :**

Recettes propres	Charges fixes	Autres dépenses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit d'accès aux ateliers</li> <li>- Location des espaces (salle de réunion, expositions)</li> <li>- Vente de produits dérivés</li> <li>- Vente de produits locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluides</li> <li>- Personnel d'accueil</li> <li>- Personnel d'entretien, de nettoyage</li> <li>- Amortissements</li> <li>- Contrats de maintenance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achats d'ouvrages</li> <li>- Réalisation de supports pédagogiques, d'informations, de communications</li> <li>- Mobilier d'accueil, de réunion d'exposition, de confort</li> <li>- Outils informatiques, projecteurs</li> </ul>

## **5. Contraintes et exigences opérationnelles spécifiques**

La Tour Lacassagne aura vocation à recevoir du public, elle sera donc soumise aux exigences de la réglementation des Établissements Recevant du Public (ERP) qu'il faut étudier de plus près. Il faut aussi prendre en compte le fait que la Tour Lacassagne se trouve en zone inondable car elle est exposée aux crues de la Garonne qui se trouvent à proximité, elle est donc incluse dans le Plan de Prévention des Risques Inondation, le PPRI.

### **5.1. Analyse du site**

La Tour Lacassagne est construite à l'entrée de Boé village en venant d'Agen, face à la Garonne, elles sont donc à quelques dizaines de mètres de la route et d'un lotissement pavillonnaire, au

croisement de la rue Lacassagne et de la rue du Gué. Le bâtiment se trouve dans une zone de crue de moyenne probabilité , ainsi les règles liées au PPRI s'appliqueront sur la Tour en cas de travaux. Voir la carte des risques en **Annexe 3**.

La réhabilitation de la Tour Lacassagne qui passera par des travaux de rénovation dans le but d'ouvrir le bâtiment au public en fera un Établissement Recevant du Public (ERP).

Ainsi, le cahier des charges devra prendre en compte la réglementation et les contraintes liées aux ERP, des dérogations seront probablement à demander en lien avec le PPRI et les normes d'accessibilité difficiles à appliquer dans le cadre de la Tour Lacassagne, notamment liées aux différents étages difficiles d'accès.

## **5.2. Un établissement recevant du public (ERP)**

Les établissements recevant du public sont soumis à des obligations en matière de sécurité, de lutte contre l'incendie et d'accessibilité.

### **Obligation de sécurité :**

En matière de sécurité, les principes de conception des ERP doivent permettre de limiter les risques d'incendie, alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare, favoriser l'évacuation tout en évitant la panique, alerter des services de secours et faciliter leur intervention.

Les ERP sont soumis à des règles de prévention pour l'évacuation des locaux qui doivent :

- être construits de manière à permettre l'évacuation rapide et en sécurité des occupants,
- avoir une ou plusieurs façade(s) en bordure de voies ou d'espaces libres permettant l'évacuation du public, l'accès et la mise en service des moyens de secours et de lutte contre l'incendie,
- avoir des sorties (2 au minimum), et les éventuels espaces d'attente sécurisés et les dégagements intérieurs qui y conduisent, aménagés et répartis pour permettre l'évacuation ou la mise à l'abri préalable rapide et sûre des personnes.

Les matériaux et les éléments de construction doivent présenter, face au feu, des qualités de réaction et de résistance appropriées aux risques.

L'aménagement des locaux, la distribution des différentes pièces et éventuellement leur isolement doivent assurer une protection suffisante.

L'éclairage de l'établissement doit être électrique.

Le stockage, la distribution et l'emploi de produits explosifs ou toxiques, de tous liquides inflammables soumis à autorisation ou enregistrement sont interdits dans les locaux et dégagements

accessibles au public.

Les ascenseurs et monte-charge, les installations d'électricité, de gaz, de chauffage et de ventilation, ainsi que les équipements techniques particuliers à certains types d'établissements doivent présenter des garanties de sécurité et de bon fonctionnement,

Des dispositifs d'alarme, de surveillance et des équipements de secours contre l'incendie doivent être mis en place dans tous les ERP de façon appropriée à leur taille et aux risques encourus : extincteurs (1 pour 200 à 300 m<sup>2</sup>), éclairage de sécurité, antivols, etc.

Les EPR ont l'obligation de tenir un registre de sécurité qui indique notamment les vérifications techniques, les formations suivies par le personnel, les travaux réalisés.

Source : [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot-et-Garonne, le CAUE 47 que nous avons pu déjà rencontrer, met en évidence dans son compte rendu de visite qu'une analyse devrait être conduite pour s'assurer des conditions d'accessibilité du bâtiment.

Le choix d'ouvrir le bâtiment au public ferait de ce bâtiment un ERP au minimum de 5ème catégorie.

### **5.3. Intégration au Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)**

Qu'est-ce que le P.P.R.I. ?

Le PPRI est un outil réglementaire qui définit comment prendre en compte le risque "inondation" dans l'occupation du sol.

La loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" prévoit, sous la responsabilité de l'État, l'élaboration de "Plan de Prévention des Risques" dont le risque "inondation".

Concernant la commune de Boé, le plan de Prévention du Risque Naturel Inondation est approuvé par arrêté préfectoral n°2010.237-3 du 25 août 2010.

**Le PPRI a pour finalité :**

- d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque
- d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses
- de réduire la vulnérabilité des installations existantes
- de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues

Voir la carte des risques d'inondation de la Commune de Boé en **Annexe 3**.

## **6. Le développement durable comme outil de pilotage du projet**

Il est important de prendre en compte le développement durable dans le projet. Pour cela il faut en rappeler les 5 finalités :

- 1- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- 2- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
- 3- L'épanouissement de tous les êtres humains
- 4- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre les générations
- 5- La dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production durable

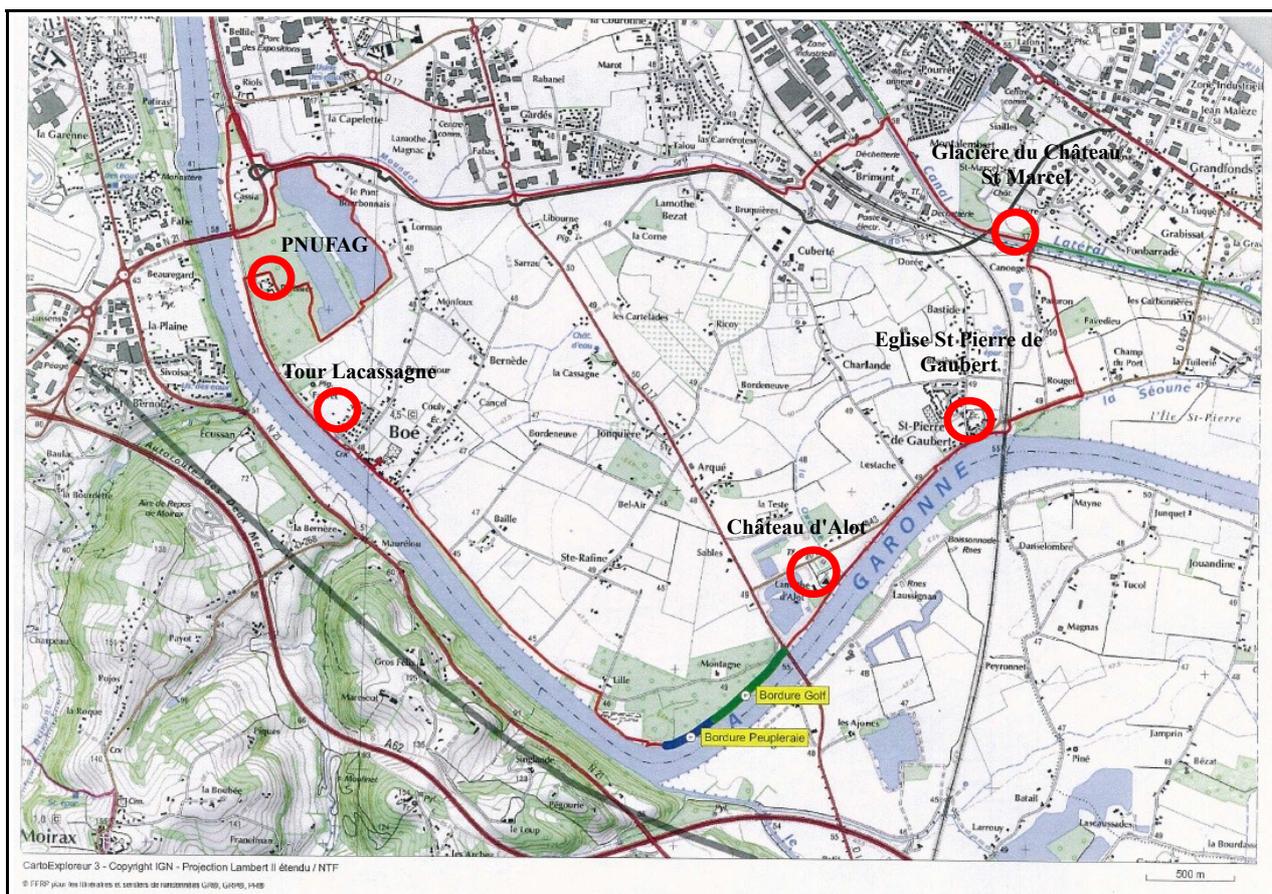
Dans le projet que nous étudions ici, ce sont les finalités 2, 3 et 4, en lien avec la biodiversité, l'épanouissement et la cohésion sociale qui nous intéressent ainsi que différents éléments de la démarche associée au développement durable :

- la participation et la gouvernance
- le pilotage
- la transversalité
- l'évaluation
- l'amélioration continue.

### **6.1. Mise en valeur du patrimoine local**

Il convient de rappeler que les ressources patrimoniales et architecturales de la commune sont importantes. Elles comprennent : la Tour Lacassagne, différents Châteaux, deux Églises et une Glacière. L'opportunité de rassembler et de faire le lien entre ces lieux remarquables se présente aujourd'hui, notamment grâce à la création d'un circuit de randonnée pédestre, créé par le Comité de randonnée du Lot-et-Garonne. Ce parcours balisé, fera le tour de la commune en longeant principalement la Garonne et en passant par divers lieux (voir carte ci-après, en rouge):

- la Tour Lacassagne
- l'Église de Saint Pierre de Gaubert
- le Château d'Alot
- la Glacière du Château Saint Marcel
- le long du Canal latéral à la Garonne
- Parc naturel de Passeligne PNUFAG



**Carte de randonnée du circuit Boé. Comité Départemental du Tourisme**

## 6.2. Protection de l'environnement

La Tour Lacassagne est un lieu remarquable, qui s'inscrit dans un environnement riche et diversifié en terme de biodiversité, à proximité de la ville. Il convient de rappeler que la biodiversité est essentielle à notre qualité de vie. C'est pourquoi il est important dans ce projet de prendre en compte l'aspect environnemental pour protéger le site originel et ses abords dans une démarche de préservation de la biodiversité. Cela concerne donc la protection des milieux et des ressources comme nous l'indique la finalité 2 du développement durable.

## 6.2.1. L'importance de la trame verte et bleue

### **Définition :**

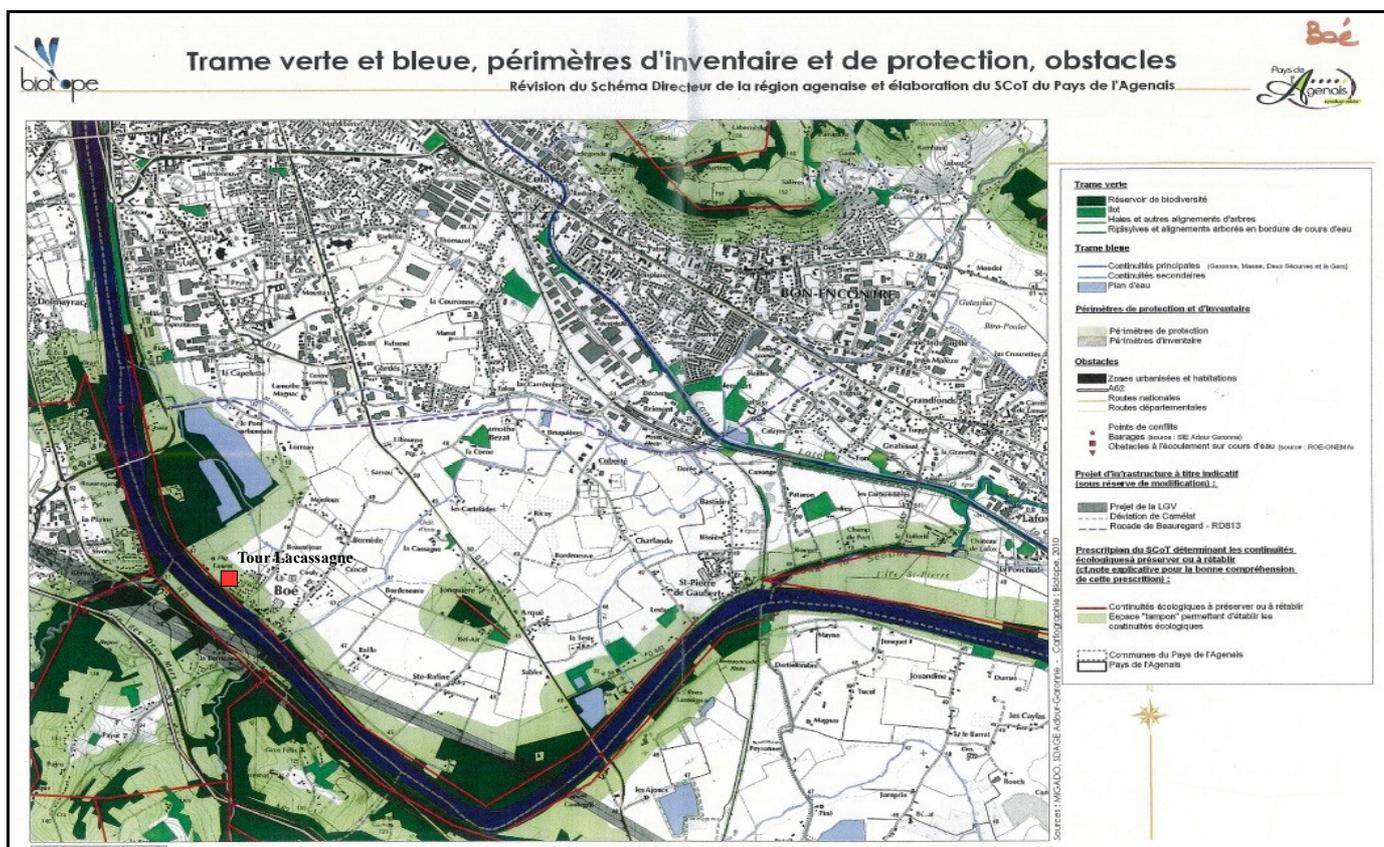
*« La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. »*

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.htm>

Dans la trame verte et bleue, le vert représente les milieux naturels (prairie, arbres...), le bleu correspond aux cours d'eau et zones humides (fleuves, ruisseaux...). Concernant la ville de Boé, il est important que l'espace autour de la Tour Lacassagne puisse continuer de contribuer au périmètre de protection de la biodiversité grâce notamment à la présence de la Garonne, de la végétation et des espaces verts avoisinants, les aménagements envisagés doivent intégrer ces critères de prévention. Le plan de déplacement devra faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi il faut réfléchir à l'impact de l'aménagement qui accompagnera la rénovation de la Tour, car il est prévisible que des voies d'accès et de stationnement soient nécessaires à la bonne liaison du bâtiment au reste du réseau urbain. Il faut imaginer un aménagement respectueux de l'environnement et des compensations possibles.

La trame verte et bleue joue un rôle important, notamment dans l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale : le SCoT, qui est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vue ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et développement durable (PADD). Il s'agit dans notre cas du SCoT du Pays de l'Agenais qui classe la zone de la Tour Lacassagne en espace « tampon » permettant d'établir les continuités écologiques.

Voir la carte de révision du Schéma Directeur de la région agenaise et d'élaboration du SCoT du Pays Agenais.



Carte de la Trame verte et bleue du Pays de l'Agenais.

Voir aussi l'exemple de la ville de Nantes, exemplaire en matière de biodiversité à l'intérieur de la Ville.

<http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/nature-ville-trame-verte-bleue-nantes-metropole>

## 6.2.2. Le contrat Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1758 sites. La Tour Lacassagne se situe à proximité de la Garonne, qui est elle-même classée site Natura 2000 (FR7200700) de sa source en Espagne jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Le classement de la zone en Natura 2000 permet d'obtenir différentes aides de l'Union Européenne, notamment du FEADER qui est le Fond Européen Agricole pour le Développement Local qui a pour but d'accompagner les mutations de l'espace rural.

Une proposition du SMEAG, vise à élargir le périmètre de la zone Natura 2000 présente sur la rive de la Garonne, face à la Tour Lacassagne, en incluant la Tour et son espace proche. Cela permettrait de créer une zone plus étendue de protection et une réflexion plus large et globale sur la gestion de cet espace.

Voir l'**Annexe 4**.

### **6.3. Proximité et participation**

L'implication des citoyens doit être envisagée comme un élément de mobilisation et d'identification au projet. Tous les publics à proximité de la Tour Lacassagne sont concernés que ce soient les habitants de Boé ou les acteurs des organisations proches du projet.

#### **6.3.1. La gouvernance**

La gouvernance doit être ici considérée comme le mode de pilotage des réflexions menées autour de la Tour Lacassagne, la gouvernance désigne alors les façons de réfléchir, de prendre des décisions et d'évaluer les phases de construction et de réalisation du projet. En permettant aux citoyens de participer à la gouvernance du projet, on leur donne la possibilité de s'exprimer et de faire les choix qui les concernent directement. La gouvernance et la participation des citoyens sont des notions à prendre en compte, qui s'insèrent dans une démarche de développement durable. Elles s'intéressent à l'une des cinq finalités du développement durable qui concerne l'épanouissement de tous les êtres humains. Les enjeux principaux se portent ici sur la revitalisation économique basée sur la valorisation du patrimoine identitaire, historique et naturel qui doivent permettre aux population de se rapprocher du fleuve Garonne, en développant des usages innovants et ancrés dans le territoire local, mais aussi en développant les relations intergénérationnelles.

#### **6.3.1. Implication des citoyens**

Pour permettre une plus grande implication et une meilleure compréhension des choix par les citoyens, il faut les associer à la gouvernance du projet. Différentes formes de participations peuvent exister pour les citoyens et la concertation des citoyens est obligatoire dans certains cas mais ne l'est pas ici pour la rénovation de la Tour Lacassagne, puisqu'il n'y a pas de modification du PLU, ni de création de ZAC.

La Mairie pourrait informer les habitants de l'avancement des réflexions en organisant une réunion publique d'information pour se concerter et débattre avec les citoyens. Des groupes de travail pourraient ensuite être constitués pour poursuivre les réflexions, en fonction des différents thèmes

abordés et des spécialités ou affinités de chacun. Cela doit compléter la création probable d'un COPIL (Comité de Pilotage) où il serait intéressant de laisser une place à un représentant des citoyens.

La communication autour du projet doit se faire de manière à respecter les règles essentielles de la communication en collectivité, l'outil de communication doit :

- respecter l'identité du territoire
- mobiliser les acteurs et clarifier leurs positionnements
- déterminer la place de la communication

Ainsi, les principales attentes pour les habitants vis-à-vis de la collectivité territoriale sont

- un service rendu de qualité
- un renforcement de la cohésion sociale
- la promotion du territoire.
- 

#### **Un chantier d'insertion :**

A l'initiative de la ville de Boé et avec l'aide de l'Agglomération d'Agen, qui a déjà été contactée, la Maire souhaite mettre en place un chantier d'insertion durant la réalisation des travaux de rénovation de la Tour Lacassagne. En effet, l'Agglomération d'Agen dispose d'un dispositif d'insertion qui facilite les démarches et la recherche des personnes à insérer. Ce genre de chantier permet à des jeunes et des personnes en difficulté vis-à-vis du travail de se réinsérer dans la société de manière utile en participant à des tâches simples. Aussi, le chantier d'insertion peut aussi se faire sur une partie ou la totalité des travaux, par exemple au début du chantier pour le nettoyage préparatoire du site avant l'intervention des différents corps de métiers. Il est vrai que ce genre de chantier peut être un peu plus lent qu'un chantier classique, mais ici ce n'est pas la rapidité qui est recherchée, mais l'épanouissement de tous.

### **Un financement participatif :**

Une démarche de financement participatif ou aussi appelée «crowdfunding» pourrait être mise en place par la Mairie, permettant ainsi à tout un chacun de s'impliquer dans le financement de la Tour et sa rénovation. Plusieurs sites existent, il suffit de s'inscrire et de présenter rapidement le projet et ses enjeux. Il n'existe pas de site spécialisé dans le patrimoine, mais presque tous les sites comportent des onglets "patrimoine" et "culturel". La fondation du patrimoine appelle aussi au mécénat populaire par le collectes de fonds privés (particuliers et entreprises) via une plateforme de don sur son site. L'accent est mis sur le fait que ces dons permettent de bénéficier de réduction fiscales.

Liste des sites potentiels : [ulule.com](http://ulule.com) [kisskissbankbank.com](http://kisskissbankbank.com) [www.mymajorcompany.com/](http://www.mymajorcompany.com/)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## **6.4. Pédagogie**

Propice à la mise en place d'activités culturelles et scientifiques, le cadre de la Tour Lacassagne offre aussi de nombreuses possibilités de création d'activités pédagogiques. Effectivement, des activités et des ateliers en liens avec le patrimoine, l'histoire et la nature pourraient être mis en place à destination des publics scolaires. La situation géographique de la Tour au coeur de l'agglomération peut faciliter la fréquentation du site par le public scolaire (écoles, collèges et lycées). Les possibilités d'exploitation pédagogiques sont nombreuses autour d'une approche géohistorique locale. L'ESPE d'Aquitaine, à travers son site agenais, peut devenir un partenaire pour la construction d'une offre pédagogique. Les propositions peuvent également être inscrites dans le dispositif de la Convention Educative (partenariat DSDEN- Conseil Départemental) et ainsi bénéficier d'une légitimité institutionnelle. L'objectif principal est de permettre aux enfants de découvrir et de vivre des activités culturelles, artistiques, scientifiques, environnementales et sportives de qualité dans des structures de proximité en liaison avec les projets pédagogiques des enseignants et la participation d'intervenants extérieurs. Les exemples des structures de Trotte Lapin à Moirax et de Gens de Garonne à Couthures-sur-Garonne, sont intéressants puisqu'ils montrent qu'avec les aides départementales et le partenariat de la DSDEN, la mise en place d'activités pédagogiques utiles aux enseignants fonctionne. La Convention Éducative du Conseil Départemental Lot-et-Garonne pour l'année 2014/2015 explique cela (en ligne) :

[http://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/Documents/Education/convention\\_educative/CONVENTION\\_EDUCATIVE\\_14-15.pdf](http://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/Documents/Education/convention_educative/CONVENTION_EDUCATIVE_14-15.pdf)

## 7. Conclusion

Cette étude nous a permis d'analyser la faisabilité et les modalités de rénovation de la Tour Lacassagne. Elle permet de mettre en avant les atouts du site et les contraintes auxquelles la Mairie pourrait être confrontée durant les différentes phases de rénovation du bâtiment. Le but de cette étude est aussi de donner les éléments de compréhension nécessaires au bon déroulement du projet. En effet, il semble que la création d'une structure culturelle en lien avec Garonne soit envisageable dans la Tour Lacassagne, en respectant certains prérequis. La médiation a ici pour but de valoriser et d'expliquer les caractéristiques de la Tour Lacassagne dans son environnement. De nombreuses caractéristiques semblent être favorables à l'implantation d'une structure de médiation dans la Tour Lacassagne car il est vrai que son emplacement est très intéressant. Le bassin de population que représente l'Agglomération d'Agen à proximité de la Tour Lacassagne permet d'imaginer un nombre de visiteurs potentiel conséquent. De plus, de nombreuses écoles, collèges et centres de loisirs seront intéressés d'avoir une telle structure à proximité pour organiser des sorties pédagogiques. Il est important de sensibiliser le jeune public au territoire qui les entoure, de leur enseigner les enjeux futurs auxquels ils seront confrontés. Il reste maintenant à la Mairie à faire les choix qui lui conviennent et à se positionner en faveur ou non d'un lancement d'une programmation précise qui permettra aux architectes de réaliser un projet qui répond aux attentes de la collectivité. Il en va de même pour le lancement de la procédure de recensement auprès des services de l'État qui permettra l'inscription de la Tour Lacassagne à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

## **Bibliographie et sitographie**

### **Protection de l'environnement**

<http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/nature-ville-trame-verte-bleue-nantes-metropole>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.htm>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

<http://www.lotetgaronne.fr/fr/nos-missions/eau-et-environnement/milieus-naturels/natura-2000.html>

### **Financement participatif**

<http://fr.ulule.com/>

<http://www.kisskissbankbank.com/>

<https://www.mymajorcompany.com/>

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

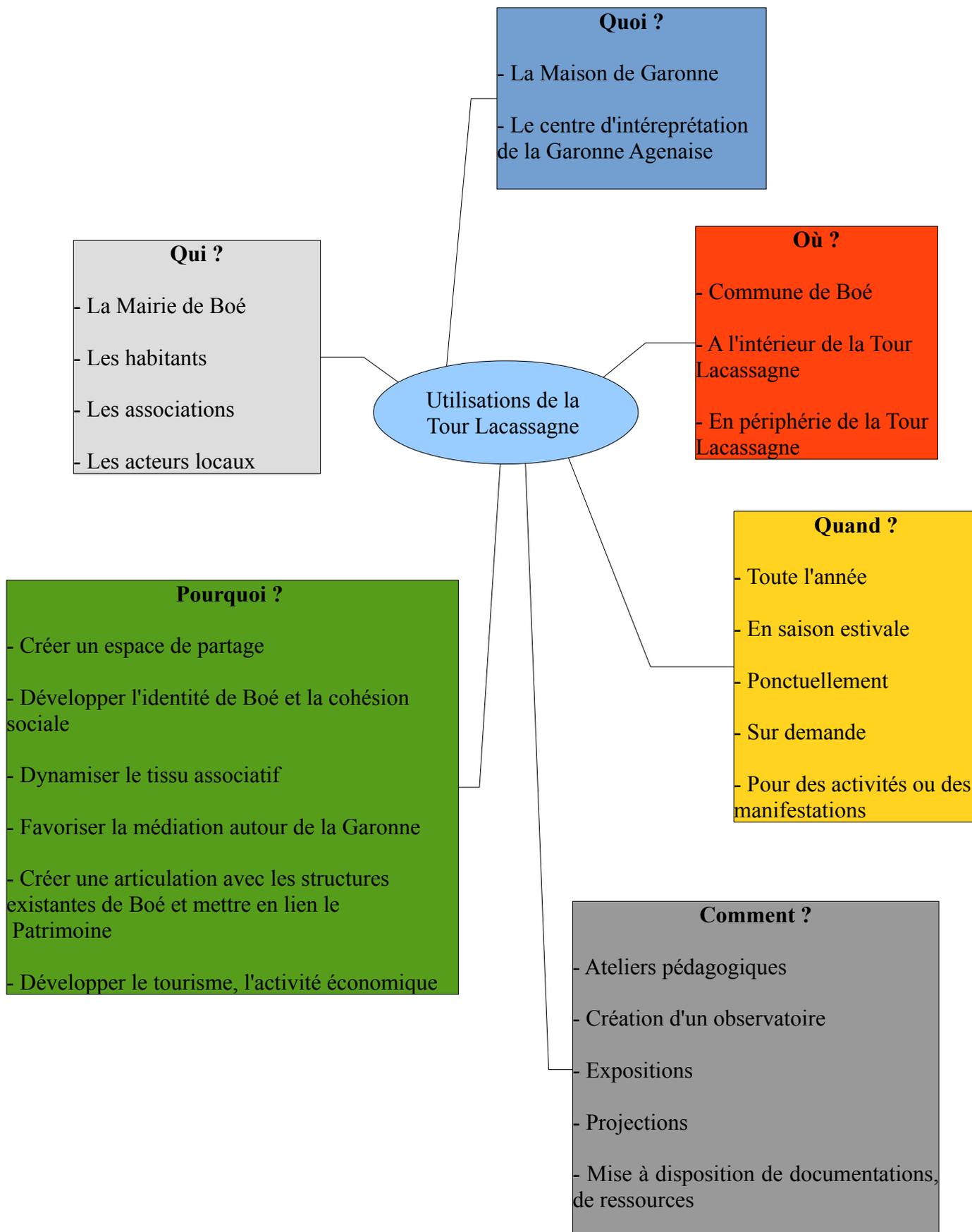
## Annexe 1

Tableau des parties prenantes.

Nom	Adresse	Contact	Téléphone	Mail
<b>Institutions</b>				
Conseil Départemental 47 Conservation du patrimoine	1633 Avenue du Général Leclerc 47000 Agen	Valérie Duguet Sophie Bodena	05.53.69.41.68 05.53.69.41.38	vaduguet@cg47.fr sobodena@cg47
Agglomération d'Agen	8, rue André Chénier – CS 10190 47916 Agen Cedex 9	Stéphanie Bach Chef de service Agglo Emploi	05.53.98.75.25	stephanie.bach@agglo-agen.fr
CAUE 47	9 rue Etienne Dolet 47000 Agen	Nathalie Herard	05.53.48.46.70	contact@caue47.fr
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	1, rue Beauville 47000 Agen	Christian Airiau	05.53.47.08.42	christian.airiau@culture.gouv.fr
Fondation du patrimoine	7 rue Fénélon 33000 Bordeaux	Délégation Aquitaine	05.57.30.08.00	<a href="http://www.fondation-patrimoine.org/fr/aquitaine">www.fondation-patrimoine.org/fr/aquitaine</a>
SMEAG	61 rue Pierre Cazeneuve, 31000 Toulouse	Isabelle Toulet Chargée de mission	05.62.72.76.00	Isabelle.toulet@smeag.fr www.smeag.fr
Direction Régionale des Affaires Culturelle	54, rue Magendie, 33074 Bordeaux cedex		05.57.95.02.02	<a href="http://www.aquitaine.culture.gouv.fr">www.aquitaine.culture.gouv.fr</a>
Hadès (bureau d'études)	31314 Labège	Jean-Luc Piat	05.61.00.49.85	contact.toulouse@hades-archelogie.com
<b>Associations Intervenants</b>				
Mortes Payes	Boé	Alexis Saint Laurent	06.31.31.98.48	saintlaurent_alexis@hotmail.fr
Ligue de Protection des Oiseaux	Agen	Mme Bonzoumet	05.53.47.38.05	aline.bonzoumet@orange.fr
(Médiation autour de la Garonne)	Aiguillon	Georges Lot	06 82 67 58 16	seehe47@orange.fr
ESPE Agen	156 Avenue Jean Jaurès, 47000 Agen	Denis Dessagne	06 85 80 77 57	denis.dessagne@espe-aquitaine.fr

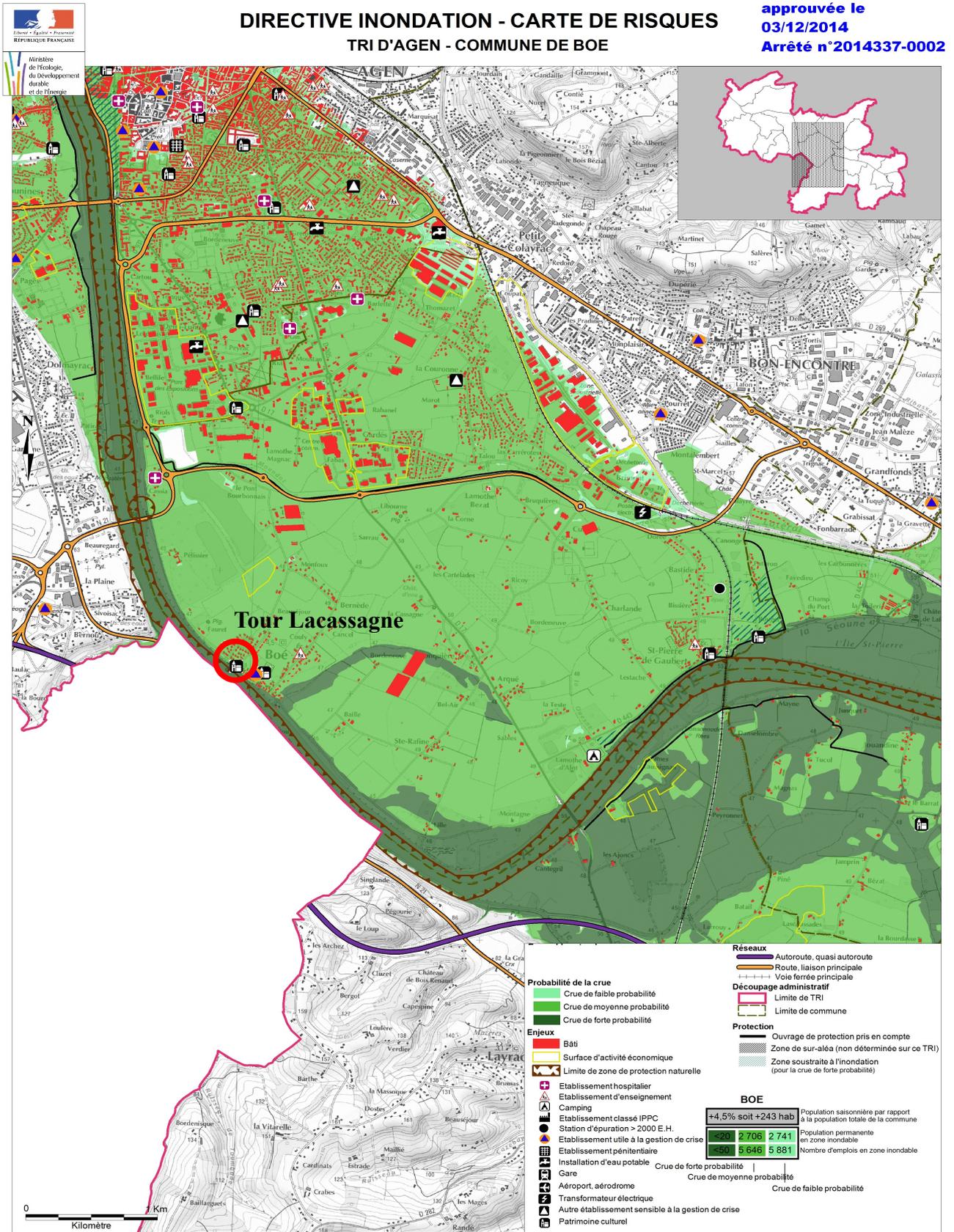
## Annexe 2

### Adaptation des propositions d'utilisations de la Tour Lacassagne à la ville de Boé.



# Annexe 3

## Carte des risques de la Commune de Boé.



Source : Fond cartographique ©IGN, BDTopo© 2012, SCAN25© 2012  
 - Donnée : DREAL Aquitaine, DDT 47, PIGMA (ARS, CG 47, DRAC Aquitaine, SDIS 47, SIRTAQUI).

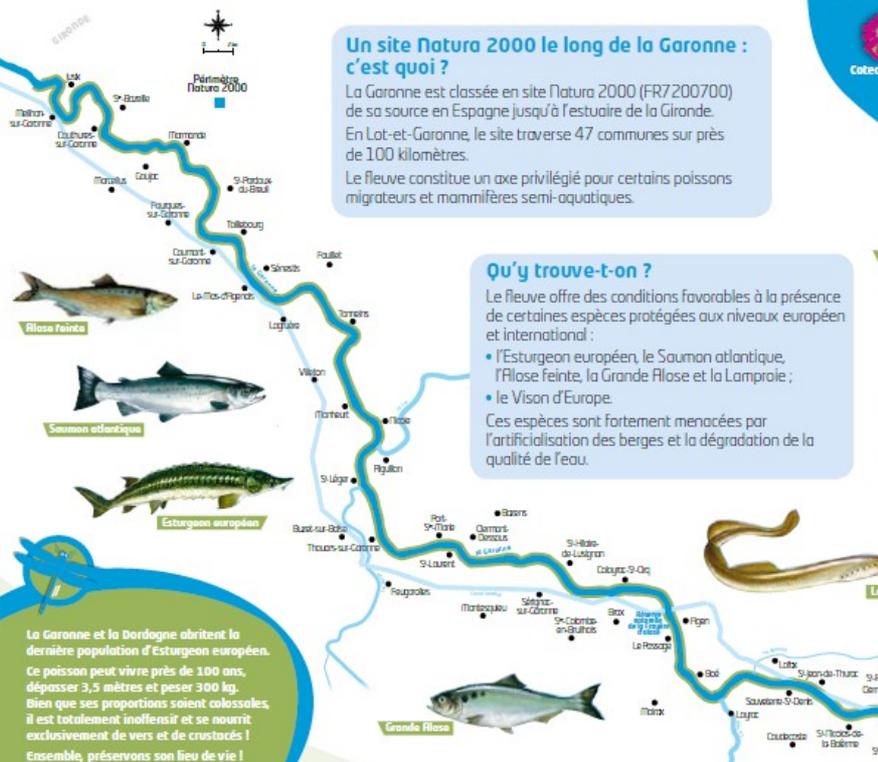
Réalisé le : 09/07/2014  
 Par : DREAL Aquitaine/MCE/5\_Connaissance/Projets\_SIG/RISQUE/INONDATION/TRI\_AGEN\_alea/DOCWORQSS/N\_TRI\_CARTE\_DE\_RISQ\_047.WOR

# Annexe 4

Panneau de sensibilisation Natura 2000 concernant la Garonne. Conseil Départemental 47, en partenariat avec le SMEAG.

SITE NATUREL DE LOT-ET-GARONNE

## La Vallée de la Garonne



**Un site Natura 2000 le long de la Garonne : c'est quoi ?**

La Garonne est classée en site Natura 2000 (FR7200700) de sa source en Espagne jusqu'à l'estuaire de la Gironde. En Lot-et-Garonne, le site traverse 47 communes sur près de 100 kilomètres.

Le fleuve constitue un axe privilégié pour certains poissons migrateurs et mammifères semi-aquatiques.

**Qu'y trouve-t-on ?**

Le fleuve offre des conditions favorables à la présence de certaines espèces protégées aux niveaux européen et international :

- l'Esturgeon européen, le Saumon atlantique, l'Alose feinte, la Grande Alose et la Lamproie ;
- le Vison d'Europe.

Ces espèces sont fortement menacées par l'artificialisation des berges et la dégradation de la qualité de l'eau.

**Protégeons-le !**

Le dispositif Natura 2000 propose plusieurs actions de sauvegarde du milieu naturel et des espèces :

- restauration des zones de reproduction et de grossissement des juvéniles ;
- préservation des forêts alluviales, véritables « zones tampon » avec les activités humaines ;
- préservation de la libre circulation des espèces...



**Zone humide**



**La Garonne et la Dordogne abritent la dernière population d'Esturgeon européen.** Ce poisson peut vivre près de 100 ans, dépasser 3,5 mètres et peser 300 kg. Bien que ses proportions soient colossales, il est totalement inoffensif et se nourrit exclusivement de vers et de crustacés ! Ensemble, préservons son lieu de vie !

CONTACT  
Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) ;  
Tél : 05 62 72 76 00 - [www.eptb-garonne.fr](http://www.eptb-garonne.fr)



[www.cg47.fr](http://www.cg47.fr)

**LOT-ET-GARONNE**  
Conseil général

